

DÉPLACEMENT ACTIF ET SÉCURITAIRE

DÉPLACEMENTS ACTIFS VERS L'ÉCOLE



En route pour l'école en toute sécurité

Les déplacements actifs des jeunes vers l'école comportent des risques de blessures liées à la circulation automobile. Laisser son enfant aller à l'école à pied ou à vélo, l'esprit tranquille, grâce à

des trajets et des aménagements sécuritaires, voilà l'objectif d'une stratégie globale favorable aux déplacements actifs.

AVANTAGES POUR LA COMMUNAUTÉ

- Les déplacements à pied ou à vélo vers l'école permettent aux jeunes d'être actifs au quotidien. Cependant, cette activité exige certaines habiletés de la part des enfants. Ainsi, les enfants de moins de 8 ans qui marchent de la maison à l'école devraient être accompagnés d'un adulte, la même consigne s'appliquant également aux jeunes cyclistes de 5 à 12 ans.
- Les parents demandent des trajets sécuritaires pour laisser leurs enfants aller à l'école à pied ou à vélo. Il faut briser le cercle vicieux : plus les parents jugent les rues dangereuses et conduisent les enfants à l'école en auto, plus il y a de trafic; plus les rues deviennent dangereuses, moins les enfants marchent ou pédalent.
- Les interventions qui sécurisent les quartiers, les abords des écoles et les trajets entre le domicile et l'école offrent le meilleur potentiel pour augmenter le nombre de jeunes qui marchent ou pédalent. Pour les familles, la proximité de l'école, la sécurité du quartier, la tranquillité (moins de trafic, de bruit, de pollution) font partie des raisons qui les incitent à choisir de s'installer dans une ville.

IMPLICATION DE LA MUNICIPALITÉ : DES MOYENS PORTEURS

- S'impliquer dans les différentes étapes d'une démarche de planification concertée, destinée notamment à évaluer les risques associés à la sécurité des trajets empruntés vers l'école pour apporter au besoin les modifications requises.
- Établir un partenariat avec la commission scolaire et les établissements scolaires intéressés, de même qu'avec des représentants des parents, de la clientèle étudiante et d'autres organismes intéressés, pour connaître notamment la clientèle, les modes de transport utilisés, les destinations et les barrières aux déplacements actifs.
- Contribuer à mettre en œuvre les recommandations qui émergeront du processus de planification concertée, notamment au niveau de la modification de l'environnement bâti.
- Implanter des mesures pour réduire la vitesse et le volume de circulation (ex. : installer des dos-d'âne allongés, réduire la largeur des rues, faire des avancées de trottoir, fixer à 30 km/h la vitesse maximale permise en zone scolaire, etc.), en particulier dans les secteurs où il y a une forte concentration d'enfants qui se déplacent à pied ou à vélo.
- Prendre des mesures, telles que l'adoption d'une politique de déneigement pour que les corridors scolaires soient accessibles aux enfants durant toute l'année scolaire.
- Identifier les intersections où la présence d'un brigadier scolaire est requise.

DÉPLACEMENT ACTIF ET SÉCURITAIRE

Il est essentiel d'assurer la sécurité des jeunes partout en ville. **Bien entourés** par des infrastructures adéquates, ils seront en confiance pour marcher, enfourcher leur vélo ou leur trottinette. Ainsi, les parents seront rassurés.

EXEMPLES DE MUNICIPALITÉS QUI ONT APPLIQUÉ CETTE ACTION

- **Saint-Lambert** - [école Préville](#)
- **Belœil** - toutes les écoles

RESSOURCES

OUTILS

- [Redécouvrir le chemin de l'école](#), guide d'implantation de trajets scolaires favorisant les déplacements actifs et sécuritaires vers l'école primaire, ministère des Transports du Québec (MTQ), 2009
- [Mon école à pied, à vélo](#), mode d'emploi, Vélo Québec Association, automne 2008
- [Pour un aménagement et des transports favorables aux jeunes](#), guide à l'intention des villes du Québec, Gilbert, R., C. O'Brien, P. Lewis et A. Rajotte, 2010
- [Le transport actif vers l'école](#) : une occasion en or de faire bouger les jeunes, fiche action, Québec en forme, 2012

FORMATION

- Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes, [Vélo Québec](#)

SOUTIEN FINANCIER

- [Véloce II, volet 1](#), ministère des Transports du Québec (MTQ)
- [Programme d'infrastructures Québec-Municipalités](#) (volet 1, sous-volet 1.4), ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
- [Plan d'intervention de sécurité routière](#) en milieu municipal (PISRMM), ministère des Transports du Québec (MTQ)
- [Fonds Éco IGA](#), Jour de la Terre

ORGANISMES-RESSOURCES

- [Nature-Action Québec](#)
- [Vélo Québec](#)

LE CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS)

Pour faciliter vos démarches, le CSSS peut vous accompagner dans la mise en œuvre d'actions à mener sur les saines habitudes de vie et vous aider à faire les choix qui auront un impact positif sur la santé de vos citoyens.

Contactez le CSSS de votre territoire au
www.bientourés.com